Paris, le 3 juin 2024

UCFF
Les Coopératives Forestières

Communiqué de presse

Les Coopératives Forestières acteurs de la réussite du Plan de renouvellement des forêts (France Relance)

Le Ministère de l'Agriculture a publié le bilan 2021-2023 des mesures « Renouvellement forestier » du dispositif « France Relance ». Les coopératives forestières ont démontré leur capacité à se mobiliser pour en faire bénéficier plus de 2 400 propriétaires forestiers pour préparer les forêts de demain aux conséquences du changement climatique et répondre aux besoins de la société.

« Renouveler 10 % des forêts françaises et planter 1 milliard d'arbres en 10 ans » c'est l'objectif annoncé par le Président de la République Emmanuel MACRON en octobre 2022, pour faire face aux conséquences du changement climatique. L'Etat a enclenché dès 2021 la mise en œuvre d'un volet « renouvellement forestier » dans le plan « France Relance ». Trois ans après ce lancement, avec 210 M€ d'aides demandées, le Ministère de l'Agriculture dresse un bilan dans lequel Les Coopératives Forestières ont montré leur capacité à mettre en œuvre le bon renouvellement des forêts de leurs adhérents.

40 % des dossiers déposés par les Coopératives forestières pour leurs adhérents

Tammouz Eñaut HELOU, ingénieur forestier, Secrétaire général de l'UCFF - Les Coopératives Forestières tire un bilan très positif de la contribution des coopératives : « ***Nous avons permis à plus de 2 400 propriétaires forestiers de bénéficier d'aides publiques visant à renouveler 11 615 hectares de forêts, soit 33 % des surfaces des forêts privées et communales aidées par ces mesures. En leur faisant bénéficier de 42,5 millions d'euros d'aides (28 % des financements), les adhérents des coopératives forestières ont ainsi pu adapter leurs peuplements forestiers aux conséquences du changement climatique et aux besoins en bois d'œuvre de la société. Ces chiffres, nombre de dossiers, surface concernées et montants demandés, démontrent une nouvelle fois que nous sommes des acteurs majeurs du regroupement de la forêt privée, petite, moyenne ou grande*** ».

Surface moyenne travaillée de 5 ha et coûts des reboisements très compétitifs

Dans ce bilan, Les Coopératives Forestières se distinguent sur deux points importants :

- La surface moyenne par dossier (récolte de bois et reboisement) ;
- Le coût moyen des travaux de reboisements réalisés.

Surface moyenne par dossier

5 hectares. C'est la surface moyennes par dossier réalisé par Les Coopératives Forestières. Il s'agit de **la surface moyenne de coupes réalisées en forêt privée la plus petite**, identique à celle de l'ONF en forêts communales. Les surfaces moyennes des coupes réalisées par les autres gestionnaires intervenant en forêts privées sont de 12 ou 13 hectares.

Coûts moyens des reboisements par hectare

Via une gestion regroupée, la mutualisation des moyens humains et matériels ainsi que leurs travaux de recherche et développement, **les coopératives forestières réalisent les travaux les plus compétitifs parmi les gestionnaires forestiers**. En effet, le montant moyen à l'hectare des reboisements s'élève à 3 661 € (soit un coût par hectare inférieur de 8 à 25 % en comparaison à la moyenne des autres gestionnaires privés).

Une réussite des plantations au-delà de la moyenne nationale

Au-delà de l'implication importante des coopératives forestières dans cette mesure, la qualité des travaux et la réussite des plantations réalisées sont excellentes. Sur ces trois années de bilan (2021, 2022, 2023), les coopératives forestières constatent des taux de reprise des plantations allant de 85 % à 95 % (moyenne nationale sur ces trois dernières années : 75%). Ces taux s'expliquent par la connaissance et l'expérience des coopératives forestières dans toutes les étapes clés de la réalisation des projets de reboisement, du diagnostic sylvicole jusqu'à l'organisation des chantiers.

Bertrand SERVOIS, Président de l'UCFF - Les Coopératives Forestières conclu ce bilan France Relance en rappelant l'utilité et l'efficacité des coopératives forestières dans le regroupement des forêts morcelées qui sont souvent dans des impasses sylvicoles : « ***Le modèle des Coopératives forestière est à valoriser. C'est un modèle qui a fait ses preuves tant dans sa capacité à regrouper la gestion des petites, moyennes et grandes propriétés forestières que dans la dynamisation d'une gestion forestière responsable. Les Coopératives Forestières montrent à travers ce bilan qu'elles sont en capacité d'agir efficacement sur l'adaptation des forêts au changement climatique avec une réussite avérée de leurs plantations. Nos Coopératives, détenues par leurs adhérents, démontrent ainsi leur compétitivité, leur excellence dans la réalisation des travaux et dans les conseils de gestion pour les propriétaires forestiers.*** »

Pour consulter le bilan France Relance du Ministère de l'Agriculture et pour toute demande d'interview : **Contact presse, Nicolas JOBIN / njobin@lescooperativesforestieres.fr / 06 88 75 97 39**

À propos de l'UCFF - Les Coopératives Forestières

L'Union de la Coopération Forestière Française rassemble les 13 coopératives forestières réparties sur l'ensemble du territoire. Les Coopératives Forestières regroupent 119 000 familles de sylviculteurs forestiers. Elles les accompagnent dans la gestion durable de 2,1 millions d'hectares de forêts, la récolte-commercialisation de 7,6 millions de m3 de bois par an (soit 20 % de la production nationale). Elles représentent 30 % du reboisement en France et emploient 1 400 salariés.